



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 3 février 2020 à 19 h 12, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères : Denise Larouche
Roxanne Tremblay
Lucie Tremblay

Messieurs les conseillers : Daniel Forgues
Guy Lafrenière
Jacques Fortin

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale adjointe et greffière suppléante : Mélanie Gagné

Était absente à la séance :

Madame la directrice générale et greffière : Mariève Bernier

Tous les conseillers et conseillères ayant été convoqués par suite d'un avis écrit signifié dans le délai imparti par la *Loi des cités et villes*, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

La directrice générale adjointe et greffière suppléante, madame Mélanie Gagné, mentionne que monsieur Guy Lafrenière a déposé à cette séance extraordinaire sa déclaration des intérêts pécuniaires prévue à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

20-02-019



No de résolution
ou annotation

20-02-020

3.
**RÉSOLUTION - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE
TRANSACTION ET QUITTANCE - DOSSIER SENNEVILLE 2002**

CONSIDÉRANT la demande introductive d'instance en jugement déclaratoire et en démolition remodifiée introduit par la Ville de Chapais contre l'Agence du Revenu du Québec, la Procureure générale du Québec et le Registraire des entreprises, au dossier de Cour no. 200-17-027071-174;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu de régler ce litige hors Cour et de consigner les modalités du règlement dans un document de transaction et quittance;

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'entente de règlement hors cour au dossier de Cour no.200-17-027071-174, tel que décrite dans le document de transaction et quittance soumis;

DE DÉSIGNER ET AUTORISER madame Mariève Bernier, directrice générale, à signer le document de transaction et quittance.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-02-021

4.
**RÉSOLUTION - FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ MATRICULE
30-2305**

CONSIDÉRANT QUE l'employé portant le numéro de matricule 30-2305 occupe un emploi pour la Ville depuis le 14 novembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs événements sont survenus mettant en cause la loyauté de l'employé;

CONSIDÉRANT QUE les événements constituent des motifs sérieux et graves et justifient de mettre fin à l'emploi du matricule 30-2305;

CONSIDÉRANT que ce dossier a été traité lors du comité plénier du 3 février 2020;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

DE mettre fin au lien d'emploi avec l'employé portant le numéro de matricule 30-2305 à compter de l'adoption de la présente résolution pour motifs sérieux et pour cause juste et suffisante;

QUE le Conseil mandate la Directrice générale pour faire part de la présente décision à l'employé et à son syndicat;

QUE les sommes qui sont dues à l'employé en vertu de la convention collective de travail lui soient versées dans les quinze (15) jours de la communication de la décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation
20-02-022

5.
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière

QUE cette séance extraordinaire soit levée et terminée.
Il est 19 h 16.

A handwritten signature in blue ink that reads "Steve Gamache".

Steve Gamache
Maire

A handwritten signature in blue ink that reads "Mélanie Gagné".

Mélanie Gagné
Directrice générale adjointe et
greffière suppléante